

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 27 août 2019

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Thierry Santa le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 27 août, a adopté quatre délibérations du gouvernement ; adopté 11 arrêtés et examiné 23 dossiers d'étrangers. Il a également émis deux avis sur des projets de décret.

1. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour 2 affaires), devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour 1 affaire) et devant le tribunal du travail de Nouméa.

2. Arrêtés du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux
Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des références pour le paiement des cotisations et contributions sociales par ordre de virement, en application de la loi du pays relative à la modernisation des échanges entre les cotisants et la CAFAT. Ceci permettra aux travailleurs indépendants et aux employeurs privés et publics d'effectuer le règlement de leurs cotisations et contributions sociales par virement à la Cafat, qui pourra procéder plus rapidement à des virements bancaires sur les comptes des différents régimes sociaux.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les règles de sécurité et les conditions générales de fonctionnement des téléservices de la CAFAT, en application de la loi du pays n° 2019-7 du 5 février 2019 relative à la modernisation des échanges entre les cotisants et la CAFAT (conditions d'utilisation, accès, sécurité, protection des données personnelles, droit d'accès et de rectification, engagements et responsabilités réciproques).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des démarches et formalités pouvant faire l'objet d'un téléservice par la CAFAT (les relations avec les cotisants, c'est-à-dire les employeurs et les travailleurs indépendants ; les relations avec l'assuré et les relations avec les professionnels de santé).

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la régie du service de la sécurité et de la circulation routières de la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) à Nouméa à mettre en place le paiement par carte bancaire en ligne via un site internet sécurisé pour l'encaissement des produits provenant de l'immatriculation des véhicules et de la vente d'imprimés. Ce service deviendra effectif dans quelques mois. Actuellement, les modes de paiement acceptés sont les espèces, le chèque, le virement et la carte bancaire au guichet.

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Cédric Muller chef du service accompagnement des entreprises de la direction des Affaires économiques (DAE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. John Trupit en qualité de chef du service du registre du commerce et des sociétés de la direction des Affaires économiques (DAE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la SAS NAVIMON au régime d'aide fiscale à l'investissement pour la construction de trois navires de pêche hauturière (palangriers) sur la commune de Nouméa, en province Sud.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié des nominations au conseil d'administration de l'agence calédonienne de l'énergie (ACE) et au sein de la société Enercal. Jean-Pierre Djaiwé est désigné en qualité de représentant titulaire de la Nouvelle-Calédonie au conseil d'administration de l'Agence calédonienne de l'énergie, en remplacement de Philippe Dunoyer, suppléé par Valentine Eurisouké. Pascal Sawa est désigné en qualité d'administrateur d'Enercal représentant de la Nouvelle-Calédonie, en remplacement de Philippe Michel.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la désignation des membres de la commission des coûts du système électrique, pour la mandature 2019-2021. André Boudart est désigné en qualité d'expert titulaire représentant le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en remplacement de Victor Alonso, afin de présider la commission des coûts du système électrique. Il est suppléé par Bastian Morvan.

Secteur de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 482 693 F de subventions à 34 classes de 17 écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de leur participation au projet interdisciplinaire baptisé Les voix du poème. Il s'agit, pour les élèves, d'écrire un poème original et de le déclamer devant ses pairs et un jury.

Secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation (CSIRO) à mener une campagne scientifique dans le Parc naturel de la mer de Corail, entre le 15 août et le 3 septembre 2019 à bord du navire Investigator. Les travaux consistent à acquérir des données bathymétriques, des données magnétiques et de gravité, des images sous-marines du substrat et à collecter des échantillons de roche le long de la chaîne des guyots de Lord Howe, à l'est du plateau des Chesterfield-Bellona. L'objectif du projet est de comprendre l'évolution géologique de la zone et de comprendre les mécanismes de leur formation. Des observations en mer seront également effectuées lors des transits du navire, afin d'étudier la variabilité d'abondance et de distribution des oiseaux marins.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 7 avis favorables et 2 avis défavorables sur des demandes de visa de long séjour et 1 avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a également accordé 13 autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur le projet de décret relatif à la mise en œuvre de travaux d'intérêt général par les institutions de droit coutumier de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sans observation sur le projet de décret portant adaptation de certaines dispositions relatives aux modalités de traitement des demandes d'asile dans les Antilles et en Guyane et modifié les règles de recours contre les décisions de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides dans les collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution.